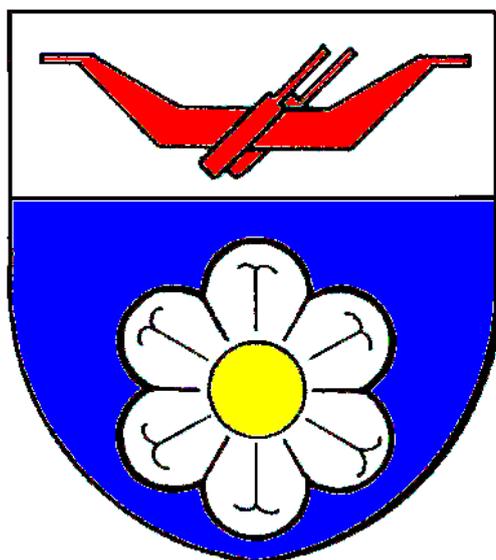


Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau

Séance du
27 avril 2017
à 20h00



En la salle de séances de la Mairie de Rosenau



Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 avril 2017 à 20h00 heures en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry LITZLER, Maire.

Monsieur le Maire remercie les membres présents ainsi que les représentants de la presse.

10 membres du Conseil étant présents, le conseil peut valablement délibérer et statuer.

Présents:

Monsieur LITZLER Thierry, Madame SPINDLER-LIEGEON Sylviane, Madame SIGRIST-LABAS Cathie, Madame WOGENSTAHL Nadine, Monsieur SCHIBENY Rodolphe, Monsieur Patrick GOETSCHY, Madame Agnès VIELLARD, Madame POLLINA Sandrine, Madame GLAENTZLIN Juliette, Monsieur RAMSTEIN Denis.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Florian URFFER
Monsieur Ronald SCHNEEMANN

Absents non excusés :

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Vianney SALLES à Monsieur Thierry LITZLER
Monsieur Jean-Martin SPENLE à Madame Sylviane SPINDLER-LIEGEON
Monsieur Gilles RYEZ à Madame Nadine WOGENSTAHL
Madame Stéphanie MENWEG à Madame Sandrine POLLINA
Madame Angélique GILLIG à Madame Juliette GLAENTZLIN

Secrétaire de séance :

Mme LARGER Delphine – Directrice Générale des Services

ORDRE DU JOUR

**POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2017**

POINT 2 - FINANCES

**POINT 3 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : SERVICE DE
FOURRIERE AUTOMOBILE**

POINT 4 - URBANISME

POINT 5 - INFORMATIONS OFFICIELLES

POINT 6 - CALENDRIER

POINT 7- DIVERS



POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2017

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 08 mars 2017 ne soulève aucune remarque particulière, il est donc adopté à l'unanimité.

POINT 2 - FINANCES

2.01 Contributions Directes - validation du produit fiscal

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 08 03 2017 concernant le vote des taux des contributions directes pour l'année 2017 et le produit fiscal prévisionnel attendu d'un montant de 968 114 €.

Monsieur le Maire informe les élus que les bases 2017 sont désormais connues et identiques aux bases prévisionnelles annoncées.

Par conséquent, Monsieur le Maire confirme aux élus que le produit fiscal attendu pour 2017 est en tout point identique, à l'euro près, au produit fiscal déterminé lors du Conseil Municipal du 08 03 2017 (968 114 €).

	bases prévisionnelles 2017	Taux 2017	Produit Fiscal
Taxe d'Habitation	3 149 000	15.91 %	501 006
Taxe Foncière (bâti)	3 738 000	12.28 %	459 026
Taxe Foncière (non bâti)	23 700	34.10 %	8 082
			968 114.00 €

Une décision modificative n'est donc pas nécessaire sur l'article 7311 du budget primitif 2017 voté le 08 mars 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR),

PREND ACTE de cette information

2.02 Travaux : réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 08 mars 2017 par laquelle il avait demandé l'aval du Conseil Municipal pour obtenir des offres de prêt d'un montant maximum de 1 100 000 € en prévision des paiements des factures liées aux différents travaux envisagés pour 2017.



Après consultation de plusieurs banques, plusieurs offres nous sont parvenues :

CREDIT MUTUEL : taux fixe : 1.45 % sur 20 ans.

CREDIT AGRICOLE : taux fixe : 1.60% sur 20 ans.

LA BANQUE POSTALE : taux fixe : 1.71% sur 20 ans.

Après examen de celles-ci, il s'avère que l'offre de la Caisse du Crédit Mutuel des 3 Pays est la plus intéressante avec un taux de 1.45 % sur 20 ans pour un crédit à taux fixe.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- L'autoriser à signer le contrat de prêt d'un montant de 1 100 000 € avec le Crédit Mutuel pour un taux fixe de 1.45 % sur 20 ans.
- L'autoriser à faire débloquer les fonds

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité des membres présents (15 voix POUR), Monsieur le Maire :

- à signer le contrat de prêt d'un montant de 1 100 000 € avec le Crédit Mutuel pour un taux fixe de 1.45 % sur 20 ans.
- à faire débloquer les fonds

2.03 Travaux micro-crèche : Avenant n°3 au lot 17 « serrurerie »

Monsieur le Maire rappelle le marché conclu avec l'entreprise KLEIBER, notifié le 06 mai 2015, concernant le lot n° 17 « SERRURERIE » relatifs aux travaux d'extension du périscolaire pour l'accueil de l'enfance et de la petite enfance et explique au Conseil Municipal qu'il convient de passer un troisième avenant pour ce lot pour les raisons suivantes :

- fourniture et intégration d'une gâche électrique à émission ou à rupture 12 volts (dans le cadre du plan Vigipirate),
- fabrication et pose d'une protection devant la chute EP située sur trottoir,
- fabrication et pose d'un garde-corps sur le muret côté périscolaire,

Soit un avenant positif de + 1 380.00 € HT

L'incidence financière est la suivante :

Montant du marché KLEIBER :	70 221.29 € HT
Avenant n°1 négatif :	- 1 025.80 € HT
Avenant n°2 positif :	+ 8 023.00 € HT
Montant marché après avenants n°1 et 2 :	77 218.49 € HT



Avenant n° 3 : 1380.00 € HT
Montant TVA : 276.00 €
Montant TTC : 1 656.00 € TTC

Nouveau montant du marché : 78 598.49 € HT
Montant TVA : 15 719.70 €
Montant TTC : 94 318.19 € TTC

Le marché passe donc de 77 218.49 € HT à 94 318.19 € HT, soit une augmentation de + 1.78 %, à cumuler avec les premiers avenants de - 1.46 % et + 11.59 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération des voix des membres présents (15 voix POUR),

ACCEPTE cette proposition d'avenant positif de 1 380.00 € HT soit 1 656.00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

POINT 3 -DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : SERVICE DE FOURRIERE AUTOMOBILE

3.01 Convention de délégation de service public – service de fourrière automobile

Monsieur le maire explique que face au stationnement de longue durée (plus de 7 jours) d'un véhicule automobile à un même endroit, la commune se réserve le droit de faire enlever ledit véhicule pour le mettre en fourrière automobile.

Pour ce faire et pour éviter les frais de gardiennage de la fourrière en cas de non identification du propriétaire du véhicule, il est préférable de signer une convention de délégation de service public avec une entreprise agréée.

La Société ALSACE DEPANNAGE propose un forfait d'enlèvement à 250 €/ véhicule alors que les tarifs règlementaires sont : 116.81 € pour l'enlèvement, 61 € pour l'expertise, 6.19 €/ jour de frais de gardiennage pour une durée maximum de 45 jours).

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de signer cette convention avec la Société ALSACE DEPANNAGE sise 2 rue de Saverne - 68220 HESINGUE pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR),

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de délégation de service public – service de fourrière automobile, avec la société ALSACE DEPANNAGE pour un coût de 250€/ véhicule enlevé.

POINT 4 – URBANISME



4.01 Déclassement de parcelle

Monsieur le Maire rappelle le projet immobilier porté par la société Terre et développement rue du Soleil et explique au Conseil Municipal qu'il conviendra de vendre à ladite société, (une portion de) la rue du Soleil, située à l'arrière du projet immobilier pour une surface de 4.27 ares, pour réaliser les travaux de voiries projeté par l'opérateur privé.

Pour ce faire, il y a lieu de déclasser la rue du Soleil pour 4.27 ares et de la transférer dans le domaine privé de la commune.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander « la création de cette parcelle pour 4.27 ares » dans le domaine privé de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération des voix des membres présents (15 voix POUR),

AUTORISE Monsieur le Maire à créer cette parcelle pour 4.27 ares dans le domaine privé de la commune.

Cette délibération annule et remplace celle du 08 03 2017.

4.02 Vente d'une parcelle

Après avoir décidé de déclasser la rue du Soleil pour en créer une parcelle numérotée qui fera partie intégrante des biens privés appartenant à la commune, Monsieur le Maire précise qu'une estimation de la valeur locative sera ensuite sollicitée auprès de France Domaine en vue de la vente de cette nouvelle parcelle créée et une délibération définitive précisant le montant de cette transaction sera prise en ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération des voix des membres présents (15 voix POUR),

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le service de France Domaine pour obtenir une évaluation de cette parcelle de 4.27 ares en vue de sa vente à la société terre et développement.

Cette délibération annule et remplace celle du 08 03 2017.

4.03 Convention de Projet Urbain Partenarial

Monsieur le Maire rappelle le projet immobilier situé rue du soleil porté par la société **Terre et développement** et explique au Conseil Municipal qu'il convient de signer avec la société **Terre et Développement** une convention de Projet Urbain Partenarial (convention PUP).

En effet, la commune souhaite, en parallèle de ces travaux immobiliers, réaliser un aménagement de sécurité sur la rue de Village-Neuf et la réalisation de ces aménagements nécessite la réalisation d'équipements publics que la société **Terre et Développement** accepte



de prendre partiellement en charge.

Par ailleurs, l'actuelle rue du Soleil se prolonge à l'intérieur du périmètre opérationnel du lotissement « rue du Soleil ». Le projet prévoit l'extension des réseaux de la rue du Soleil et l'aménagement de la voirie. Ces aménagements situés à l'intérieur du périmètre opérationnel, nécessitent la mise à disposition par la collectivité de l'extrémité de la rue du soleil et la réalisation d'infrastructures à l'intérieur du périmètre opérationnel, destiné à desservir des parcelles contigües à l'opération.

L'objet de cette convention consiste pour la commune de Rosenau et la société Terre et **développement** de mettre en œuvre un Projet Urbain Partenarial tendant à la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement définie à l'article 2 de la présente convention.

Les opérations d'aménagement qui justifient la conclusion de la présente convention sont :

-la réalisation par le lotisseur d'un lotissement privé à destination d'habitations sur les parcelles cadastrées section AR n° 16- 17-18- 19 – 27 – 28 – 29 – 31 – 33 – 35 d'une superficie totale de 20 478 m², y compris l'extension des viabilités de la rue du Soleil conformément au programme des travaux du lotissement,

-la réalisation par la commune d'un aménagement de sécurité rue de Village-Neuf permettant l'accès au futur lotissement,

-la modification du réseau TELECOM existant en bordure de la rue de Village-Neuf en vue de supprimer le surplomb du périmètre opérationnel,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération des voix des membres présents (15 voix POUR),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention PUP avec la société **Terre et Développement**

Cette délibération annule et remplace celle du 08 03 2017.

POINT 5 - INFORMATIONS OFFICIELLES

1) *Montant DGF :*

en 2016, la commune a encaissé la somme de 97 336.00 €. Le montant annoncé pour 2017 est de 59 510.00 €.

2) Marché : mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des futurs locaux de la Police Municipale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délégation qu'il détient selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

désignation du marché	entreprise attributaire	montant du marché HT
-----------------------	-------------------------	----------------------



Marché de maîtrise d'oeuvre « aménagement des futurs locaux de la Police Municipale »	Cabinet d'architecture BADER	15 600.00 €
--	---------------------------------	-------------

Vu l'article L 21 22-23 du code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

PREND ACTE des informations données ci-dessus.

POINT 6 -CALENDRIER

07/05/2017 : 2^{ème} tour de l'élection présidentielle.
08/05/2017 à 11h00 : Commémoration de l'Armistice de 1945.
15/05/2017 à 17h00 : Municipalité.
17/05/2017 : Conseil d'agglomération.
19/05/2017 à 19h00 : Réunion Journée Citoyenne.
22/05/2017 à 20h00 : Municipalité élargie.
27/05/2017 : Journée Citoyenne.

POINT 7-DIVERS

La commune a recruté depuis le 10 04 2017 Mme RAHEM Hacibah au poste de Responsable du Pôle Enfance-Jeunesse.

Monsieur LEINEN Maxime achève son contrat d'animateur au 03 05 2017.

La commune recrutera à compter du jeudi 04 05 2017 Mme Léa CAJAR, en CDD, pour assurer les missions d'urbanisme pendant l'absence d'Emilie ((3 semaines) et (celle de Mme GUERCHOUX depuis octobre 2016). Compte tenu de l'absence également de Nicolas pour le moment, nous proposerons un contrat à Mme CAJAR jusqu'au 16 07 2017 afin d'avancer globalement dans les différents dossiers en retard (et jusqu'à l'arrivée des saisonniers d'été).

Le mariage du samedi 29 04 2017 à 17h00 sera assuré par Mme LIEGEON ET Mme LABAS.

Seront présents au 08 mai : Juliette, Nadine, Cathie, Patrick, Agnès, Sylviane

Aucun membre du Conseil Municipal ne voit de point supplémentaire à aborder.

∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅∅

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 h 45.



**Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-Verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau de la séance du 27 avril 2017**

Ordre du jour :

POINT 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 03 2017

POINT 2- FINANCES

POINT 3- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : SERVICE DE FOURRIERE
AUTOMOBILE

POINT 4 - URBANISME

POINT 5 - INFORMATIONS OFFICIELLES

POINT 6 - CALENDRIER

POINT 7 - DIVERS

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
LITZLER Thierry	Maire		
SPINDLER-LIEGEON Sylviane	1 ^{ère} Adjointe		
SPENLE Jean-Martin	2 ^e Adjoint		
SIGRIST-LABAS Cathie	3 ^e Adjointe		
RYEZ Gilles	4 ^e Adjoint		
WOGENSTAHL Nadine	5 ^e Adjointe		
SCHIBENY Rodolphe	1 ^{er} Conseiller Municipal Délégué		



VIELLARD Agnès	2 ^{ème} Conseillère Municipale Déléguée		
GOESTCHY Patrick	3 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué		
POLLINA Sandrine	4 ^{ème} Conseillère Municipale Déléguée		
MENWEG Stéphanie	Conseillère Municipale		
URFFER Florian	Conseiller Municipal		
GLAENTZLIN Juliette	Conseillère Municipale		
SCHNEEMANN Ronald	Conseiller Municipal		
GILLIG Angélique	Conseillère Municipale		
SALLES Vianney	Conseiller Municipal		
RAMSTEIN Denis	Conseiller Municipal		

